

# Phoenix

Termes et conditions définitifs

Date : 08 mars 2011

## Plus

### Principales Caractéristiques

Maturité	5 ans
Devise	EUR
Sous-jacent	EURO STOXX 50 (Price) Index
Bonus conditionnel	7,10% p.a.
Barrière Capital	60% du Prix d'Exercice 100% protégé jusqu'à une baisse de 40% du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale

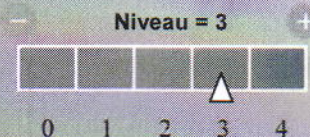
### Risques

#### Risque Emetteur :

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur suivant :

**Barclays Bank PLC**

#### Risque du Produit :



Définition de "Risques": La classification de risques représente un indicateur de risque interne à Société Générale Private Banking. Il existe cinq différents niveaux de risque (0 = risque le plus faible, 4 = risque le plus élevé.) Ces indicateurs internes se fondent sur la Value at Risk 95% 1 an (VaR). La VAR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré puisse perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée. Si la VaR 95% 1an s'élève à y%, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de y% de sa valeur en un an s'élève à 95%.

 **SOCIETE GENERALE**  
Private Banking

*PAL*

 **EUROMONEY** 2010  
Meilleure banque privée mondiale pour son offre de produits structurés

 **EUROMONEY** 2010  
Meilleure banque privée mondiale pour son offre de produits dérivés actions

# Phoenix Plus

## PERSPECTIVES DE PERTES ET PROFITS

Le Sous-jacent est l'EURO STOXX 50 (Price) Index.

### Scénario anticipé

- Stabilité ou hausse du Sous-jacent.

### Avantages

- Un potentiel de rendement élevé est offert.
- Recevoir un rendement périodique même dans le cas d'une baisse du Sous-jacent (jusqu'à -40%).
- Un remboursement anticipé est possible à chaque Date de Constatation. Au moment du remboursement, l'investisseur recevra son nominal investi agrégé du Bonus correspondant.
- Le capital est en risque uniquement dans le cas d'une baisse de plus de 40% du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale.
- Les Bonus manqués lors des périodes précédentes peuvent être récupérés à chaque Date de Paiement de Bonus si la condition prédéfinie est remplie de nouveau à une Date de Constatation.

### Inconvénients

- Le capital n'est pas garanti. Dans le cas d'une baisse de plus de 40% du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale, le produit comporte un risque action et ne peut en aucun cas être considéré comme un produit à capital garanti.
- Le Bonus n'est pas garanti.
- Le rendement est limité au Bonus.
- L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Emetteur.

### Mécanisme

- A chaque Date de Constatation (t), le niveau de clôture du Sous-jacent est comparé à:
  - 100% du Prix d'Exercice (Niveau de Rappel)
  - 60% du Prix d'Exercice (Barrière de Bonus et Barrière de Protection à la Date de Constatation Finale)
- Les Bonus manqués peuvent être accumulés pour la période suivante :  
Bonus périodique =  $(N - Nb) \times 7,10\%$   
Où  
N = Nombre de Dates de Constatation depuis la Date de Paiement du produit.  
Nb = Nombre de Bonus effectivement payés depuis la Date de Paiement du produit.
- Si le niveau de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice à une Date de Constatation<sub>(t)</sub> (avec t= 1 à 4), le produit est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit 100% du nominal investi + le Bonus périodique à la Date de Remboursement Anticipé<sub>(t)</sub> correspondante et le produit s'arrête.
- Si le niveau de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 60% du Prix d'Exercice à une Date de Constatation<sub>(t)</sub> (avec t= 1 à 5), l'investisseur reçoit le Bonus périodique à la Date de Paiement de Bonus<sub>(t)</sub> correspondante.
- Si le niveau de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 60% du Prix d'Exercice à une Date de Constatation<sub>(t)</sub> (avec t= 1 à 5), l'investisseur ne reçoit pas de Bonus pour cette période et le produit continue sauf à la Date de Constatation Finale.
- A la Date de Constatation Finale, l'investisseur bénéficie d'une protection en capital (jusqu'à la Barrière de Protection). Sinon, l'investisseur subit la baisse du Sous-jacent (livraison cash) observée à la Date de Constatation Finale - scénario de perte en capital -.

MAZ

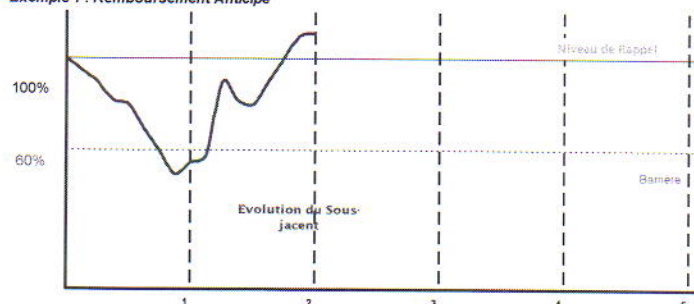
# Phoenix Plus

## Exemples de remboursement

### Exemple 1: Remboursement Anticipé

Le niveau de clôture du Sous-jacent est en-dessous de la Barrière de Bonus à la fin de la période 1. L'investisseur ne reçoit aucun Bonus à la fin de la période 1. Le Sous-jacent est au-dessus de 100% du Prix d'Exercice à la fin de la période 2, l'investisseur reçoit un Bonus de  $2 \times 7,10\%$  en fin de période 2, plus son nominal initial.

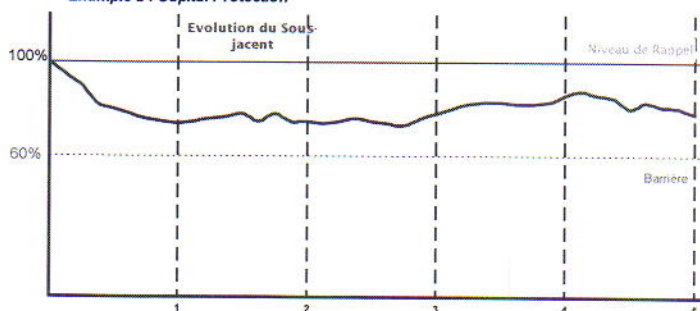
Exemple 1 : Remboursement Anticipé



### Exemple 2 : Protection du Capital

Le niveau de clôture du Sous-jacent est au-dessus de la Barrière de Bonus à la fin des périodes 1 à 4 et clôture à la Date de Constatation Finale, en-dessous de 100% du Prix d'Exercice mais au-dessus de la Barrière de Protection. L'investisseur reçoit un Bonus de  $7,10\%$  à la fin de chacune de ces périodes et son nominal initial à la Date de Maturité.

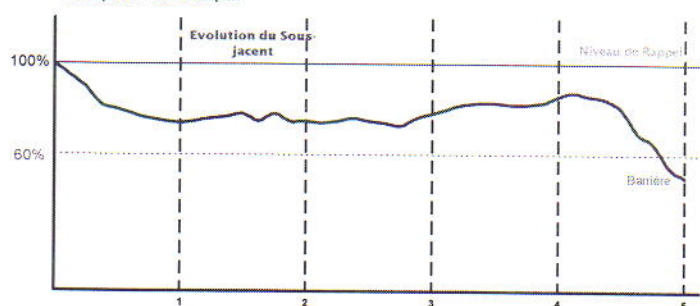
Exemple 2 : Capital Protection



### Exemple 3: Perte en Capital

Le niveau de clôture du Sous-jacent est au-dessus de la Barrière de Bonus à la fin des périodes 1 à 4, l'investisseur reçoit un Bonus de  $7,10\%$  à la fin de chacune de ces périodes. Le niveau de clôture du Sous-jacent est en-dessous de la Barrière de Protection à la Date de Constatation Finale. L'investisseur reçoit 100% du nominal initial minoré de la baisse du Sous-jacent observée à la Date de Constatation Finale, payé à la Date de Maturité.

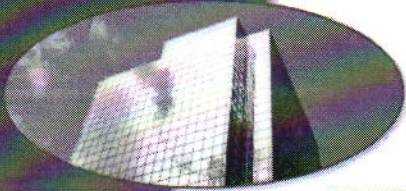
Exemple 3 : Perte en Capital



# Phoenix Plus

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

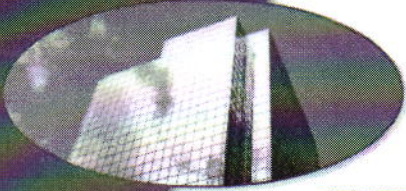
Emetteur	Barclays Bank PLC			
Notation de l'Emetteur	Moody's : Aa3, Standard & Poor's : AA- La notation de l'Emetteur, et/ou du Garant le cas échéant, à la Date de Lancement du produit est égale ou supérieure à la notation de la Société Générale selon au moins l'une des principales agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's). Elle ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation de l'Emetteur, et/ou du Garant le cas échéant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit.			
Type	EMTN (Euro Medium Term Note)			
Devise	EUR			
Nominal	EUR 30 000 000 / 30 000 Notes			
Coupure	EUR 1 000 par Note			
Montant Minimum de Transaction	EUR 1 000 / 1 Note			
Date de Lancement	08 mars 2011			
Date de Constatation Initiale	08 mars 2011			
Date de Paiement	29 mars 2011			
Date de Constatation Finale	08 mars 2016 ( <i> sujet à Remboursement Anticipé </i> )			
Date de Maturité	29 mars 2016 ( <i> sujet à Remboursement Anticipé </i> )			
Prix d'Émission	100% de la Coupure			
Sous-jacent				
Indice	Ticker Bloomberg	Prix d'Exercice	Barrière de Bonus	Barrière de Protection
EURO STOXX 50 (Price) Index	SX5E Index	2 945.42	1 767.252	1 767.252
Prix d'Exercice	Cours de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Initiale.			
Niveau de Rappel	100% du Prix d'Exercice			
Barrière de Bonus	60% du Prix d'Exercice			
Barrière de Protection	60% du Prix d'Exercice (type Européenne, Observation in fine)			
Fréquence	Annuelle			



# Phoenix Plus

<p>Bonus (périodique) (t = 1 à 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si à la Date de Constatation<sup>(t)</sup> le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 60% du Prix d'Exercice (Barrière de Bonus), alors l'investisseur reçoit le Bonus, i.e. :   <math display="block">\text{Coupure} \times (N - Nb) \times 7,10\%</math> <p style="text-align: center;"><i>Payé à la Date de Paiement de Bonus (t)</i></p> </li> <li>Sinon, aucun Bonus ne sera payé à la Date de Paiement de Bonus<sup>(t)</sup>            Où :             N = Nombre de Dates de Constatation depuis la Date de Paiement du produit.             Nb = Nombre de Bonus effectivement payés depuis la Date de Paiement du produit.</li> </ul>
<p>Pour éviter toute ambiguïté, le Bonus sera payé à moins que la Note ait été préalablement remboursée ou annulée.</p>	
<p>Remboursement Anticipé (t = 1 à 4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si à la Date de Constatation<sup>(t)</sup> le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice (Niveau de Rappel), alors le produit est remboursé par anticipation et le remboursement sera égal à :   <math display="block">\text{Coupure} \times 100\%</math> <p style="text-align: center;"><i>Payé à la Date de Remboursement Anticipé (t)</i></p> </li> </ul>
<p>Remboursement à la Date de Maturité  (dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation)  (t = 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 60% du Prix d'Exercice (Barrière de Protection), alors le remboursement sera égal à :   <math display="block">\text{Coupure} \times 100\%</math> <p style="text-align: center;"><i>Payé à la Date de Maturité (Livraison en Cash)</i></p> </li> <li>Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 60% du Prix d'Exercice (Barrière de Protection), alors le remboursement sera égal à :   <math display="block">\text{Coupure} \times \left( \frac{\text{Sous-jacent}_{\text{Final}}}{\text{Prix d'exercice}} \right)</math> <p style="text-align: center;"><i>Payé à la Date de Maturité (Livraison en Cash)</i></p> </li> </ul> <p><u>Le capital n'est pas garanti</u>, l'investisseur reçoit son nominal minoré de la baisse du Sous-jacent.</p>
<p>Où</p>	<p>Sous-jacent<sub>Final</sub> est le niveau de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale.</p>
<p>Livraison</p>	<p>Cash</p>

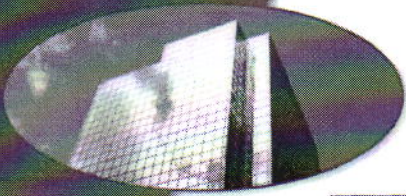
*PM*



# Phoenix Plus

Date de Constatation <sup>(t)</sup> (t = 1 à 5)	08 mars 2012 (t = 1) 08 mars 2013 (t = 2) 10 mars 2014 (t = 3) 09 mars 2015 (t = 4) 08 mars 2016 (t = 5) - <i>Date de Constatation Finale</i>
Date de Remboursement Anticipé (t) (t=1 à 4)	29 mars 2012 (t = 1) 28 mars 2013 (t = 2) 31 mars 2014 (t = 3) 30 mars 2015 (t = 4)
Date de Paiement de Bonus <sup>(t)</sup> (t = 1 à 5)	29 mars 2012 (t = 1) 28 mars 2013 (t = 2) 31 mars 2014 (t = 3) 30 mars 2015 (t = 4) 29 mars 2016 (t = 5) - <i>Date de Maturité</i>
Agent de Calcul	Barclays Bank PLC
Listing	Londres
Marché Secondaire	Sous conditions de tailles disponibles et de conditions normales de marché, un marché secondaire sera assuré quotidiennement avec une fourchette maximale de cotation de 1,00%.  Si la taille de transaction souhaitée est trop importante au vu de la liquidité du sous-jacent ou que la volatilité est trop élevée, alors l'agent de calcul se réserve le droit d'élargir, de façon discrétionnaire, la fourchette de cotation. Le Prix Bid/Ask du produit comprend les intérêts cumulés qui sont susceptibles d'être reçus par l'Investisseur (Prix Dirty).
Jours Ouverts pour les Paiements	Londres, TARGET
Convention de Jours Ouverts	Modified Following
Loi Applicable	Loi Anglaise
Valorisation	Quotidienne sur page Bloomberg et Reuters, publication sur FININFO PAGE PUBLIQUE
Double valorisation	Le centre d'expertise de Société Générale Private Banking « Structured Products Solutions » assurera une contre valorisation quotidienne des prix proposés.
Restrictions de Vente	Le présent document ne constitue pas une offre de vente des coupures aux Etats-Unis d'Amérique. Les coupures ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au « US Securities Act » de 1933 tel que modifié.  Pour une information détaillée sur les restrictions d'offre et de vente applicables aux coupures, l'investisseur est prié de se référer à la documentation d'émission des coupures. Toute personne se trouvant en possession du présent document est priée de prendre connaissance de ces restrictions et de s'y conformer.
Code ISIN	XS0586082892

*MAL*



# Phoenix Plus

Conditions de Vente	Cette émission n'est pas réalisée dans le cadre d'un appel public à l'épargne et n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation ou de visa des autorités compétentes.
Règlement / Livraison	Euroclear / Clearstream, Luxembourg

## FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur reconnaît être informé que le produit étant constitué d'achat d'actions et de vente d'options, il ne constitue en aucun cas un produit à capital garanti. En cas d'évolution défavorable du sous-jacent, l'investisseur peut subir en totalité la baisse du sous-jacent. La valorisation du marché secondaire peut être fortement affectée par les mouvements de taux d'intérêts, les paiements de dividendes, la fluctuation du sous-jacent, la volatilité.

Société Générale Private Banking précise en outre que l'entité garantissant ce Produit Structuré a une notation et un spread de crédit qui peuvent changer au cours du temps, impactant ainsi le prix au marché secondaire. L'investisseur doit de plus être conscient que le remboursement de ce Produit Structuré est sujet à l'absence d'événement de crédit ou de défaut de la part de l'entité garantissant le Produit Structuré pendant sa durée de vie.

## AVERTISSEMENT

Le présent document vise uniquement à présenter les stratégies et opportunités d'investissement identifiées par Société Générale Private Banking Structured Products Solutions. Il est destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut être ni transmis ni porté à la connaissance de tiers. Il est de la responsabilité de toute personne en possession de ce document de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée.

Le prix et la valeur des produits financiers ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des produits financiers libellés dans une devise différente de la vôtre. La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés.

Ces termes et conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. Société Générale Private Banking attire l'attention des investisseurs sur le fait que ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Emetteur tel qu'il est décrit dans le prospectus de base. Les investisseurs devraient se fier à l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, conditions définitives ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Emetteur pour ce(s) produit(s)), disponible sur demande à Société Générale Private Banking, et comprenant notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant.

La performance passée n'est pas indicative de la performance future. Les services et investissements auxquels il est fait référence peuvent avoir des conséquences fiscales, juridiques ou comptables et il est important de rappeler que nous ne fournissons pas de tels conseils. Aussi, nous vous recommandons de faire appel à un conseil professionnel afin d'évaluer les conséquences fiscales, juridiques ou comptables liées à votre situation personnelle.

# Phoenix Plus

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes de France :

- **Le produit donne lieu au versement d'un bonus annuellement (N)** : taxation du bonus :

⇨ *barème progressif IR (TMI : 41 % payé en N + 1) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N)*

⇨ *ou PFL sur option (19 % prélevé à la source en N) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N)*

- **Le produit est remboursé de manière anticipée en année N** : taxation de la différence entre le prix de remboursement (ie capital + bonus) et le prix de souscription :

⇨ *barème progressif IR (TMI : 41 % payé en N + 1) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N)*

⇨ *ou PFL sur option (19 % prélevé à la source en N) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N)*

- **Le produit est remboursé à maturité (N + 5) :**

① **Si le sous-jacent est supérieur ou égal à la barrière**, taxation de la différence entre le prix de remboursement (ie capital + bonus) et le prix de souscription :

⇨ *barème progressif IR (TMI : 41 % payé en N + 6) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N + 5)*

⇨ *ou PFL sur option (19 % prélevé à la source en N + 5) + prélèvements sociaux de 12,3 % (prélevés à la source en N + 5)*

② **Si le sous-jacent est strictement inférieur à la barrière**, constatation d'une perte en capital égale à la différence entre le prix de remboursement et le prix de souscription. Cette perte n'est imputable ni sur des plus-values sur valeurs mobilières, ni sur du revenu imposable. Dans le cas où un bonus aurait été payé l'année du dénouement à maturité, imputation de ce bonus sur la perte en capital (restitution du PFL et des PS prélevés à la source)

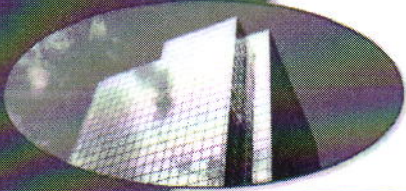
En cas de livraison physique des titres, prix de revient : prix au jour de la livraison des titres

- **Le produit est cédé avant sa maturité :**

⇨ *taxation du gain (différence entre le prix de cession et le prix de souscription) selon le régime des plus-values sur valeurs mobilières (taux global de 31,30%) quelque soit le pays de l'émetteur*

⇨ *ou constatation d'une moins-value imputable sur des opérations de même nature pendant 10 ans*

*Les règles d'imposition décrites ci-dessus tiennent compte de la fiscalité et des taux d'imposition actuellement en vigueur..*



# Phoenix Plus

 **SOCIETE GENERALE**  
Private Banking

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION PHOENIX PLUS

**Souscripteur personne physique résidente fiscale de France**

Nom LANR

Prénom Pierre-Alain

Marié – Régime Matrimonial

Adresse

Code Postal Ville Pays

Téléphone 06 78 65 43 53 Fax

Je vous confirme vous avoir sollicité pour la souscription d'un produit dont les caractéristiques correspondent au produit *PHOENIX PLUS* identifié comme répondant à mes objectifs.

Je déclare avoir pris connaissance de la fiche produit, des termes et conditions indicatifs du produit *PHOENIX PLUS* ainsi que de la fiche contenant le traitement fiscal<sup>1</sup> tels que présentées ci-avant.

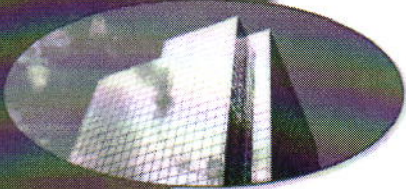
Je déclare avoir été informé que les termes et conditions définitifs du produit me seront adressés pour signature dès que l'ensemble des paramètres aura été arrêté.

Je reconnais que ce produit est destiné à des investisseurs avertis.

*En outre, je déclare avoir pris conscience des risques financiers liés à ce produit et de la perte en capital que je peux subir.*

Enfin, je déclare avoir parfaite connaissance du fait que la Société Générale ne saurait être tenue pour responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit qui pourrait résulter de la souscription dudit produit.

<sup>1</sup> Fiscalité applicable actuellement aux personnes physiques, résidents fiscaux de France, effectuant des opérations à titre occasionnel. Ces informations sont communiquées à titre indicatif et restent soumises à la seule appréciation de l'administration fiscale.



# Phoenix Plus

Je confirme souscrire ..... (nombre de coupures) pour un montant de..... (montant total de la souscription) tels que définis dans les termes et conditions indicatifs précités, après avoir examiné les avantages et les risques dudit produit, sur la base de ma propre expertise dans le domaine financier, et aussi après avoir recueilli de mes conseillers financiers un ensemble de conseils et d'informations adaptés à ma situation financière, à mon expérience en matière d'investissement et à mes objectifs en matière de placement.

A cet effet, j'accepte que Société Générale Gestion Privée débite mon compte numéro ..... pour le montant de ..... euros.

Montant total payé à la Société Générale :

Frais de souscription :

(.....0...)

Date et lieu :

25/03/11. Grabels

Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord pour un montant de xxx EUR ».

Bon pour accord pour un montant de 30 000 EUR